



# Énergie renouvelable

Bulletin d'information du parc éolien de la Voie Sacrée

N°4 - Février 2010

## Deux ans déjà



*25 avril 2007, visite de chantier avec mise en place du rotor de l'éolienne N° 15 sur la commune d'Erize-la-Petite*

- Été 2006, démarrage du chantier du site éolien de la Voie Sacrée. Il s'agissait, tout d'abord, d'aménager les voiries, les accès et les plateformes pour la construction de 27 éoliennes de plus de 120 m de haut en bout de pale et d'enfouir les réseaux de câbles nécessaires au transport de l'électricité produite.
- 25 avril 2007, visite de chantier pour 300 invités : officiels, élus, propriétaires et exploitants des parcelles ont assisté à la mise en place du rotor (les 3 pales fixées sur leur moyeu) de l'éolienne 15 sur la commune d'Erize-la-Petite

Au cours d'une année de fonctionnement normal, le parc produit l'équivalent de la consommation en électricité de 50 000 à 60 000 personnes, soit plus d'un quart de la population du département de la Meuse.

### Objectif sécurité

Le 19 juillet 2008, suite à un impact de foudre qui a révélé un défaut d'adhérence d'éléments de fibre de verre, une des éoliennes du parc perdait l'extrémité d'une pale. L'éolienne était mise en sécurité dans l'heure. Cet incident n'a occasionné aucun dégât. .../...

# Deux ans déjà (suite)



*Suite aux incidents de 2008, une série d'analyses et de diagnostics ont été menés sur l'ensemble des éoliennes du parc. Le changement de l'ensemble des pales a été décidé par mesure de précaution*

## Objectif sécurité (suite)

Un semblable incident devait se reproduire en décembre 2008 sur une autre éolienne. En conséquences, au-delà du changement des pâles des éoliennes endommagées, la Française d'Eoliennes et Gamesa, le constructeur des éoliennes, ont décidé le remplacement des pales des 27 éoliennes du site par mesure de précaution.

Les premières pales ont été changées dès août 2008. Les opérations, nécessitent à la fois des travaux de voiries, le recours à des engins exceptionnels et des conditions météo favorables. Elles vont s'achever début 2010. Mi-février les pales démontées seront toutes évacuées. A la suite, les plateformes de montage et les chemins d'accès seront remis en état.

## Suivi ornithologique

Quelle est l'influence réelle d'un parc éolien sur l'avifaune ? Au-delà des hypothèses, la Française d'Eoliennes, s'est engagée dans le suivi, sur plusieurs années, de l'évolution de l'avi-

faune autour du site de la Voie Sacrée. Ce suivi a été confié au bureau d'études Ecosphère (94) et au Centre Permanent d'Initiatives Environnementales (CPIE) du Pays de Soulaines (10). Une première année de suivi a été réalisée d'avril 2008 à mars 2009. A la suite de la décision de changer les pales, ce suivi a été interrompu jusqu'à remise en fonctionnement normal du parc.

## Rentabilité économique

Le site de la Voie Sacrée a une capacité de production de 118 000 MWh à 135 000 MWh/an, l'équivalent de la consommation en électricité de 50 000 à 60 000 personnes, soit plus d'un quart de la population du département de la Meuse.

Même si, en 2009, cette production, compte tenu des incidents et du chantier de changement des pales, se révèle inférieure à celle attendue initialement, l'implantation du parc sur ce territoire reste pertinente.

# Sensibilisation aux Energies Renouvelables



Le site de la Voie Sacrée, notamment du fait de ses dimensions, suscite l'intérêt de tous, des scolaires aux élus. Au cours de l'année 2009, cinq visites de parc ont été accompagnées par des représentants de la Française d'Eoliennes :

- Le 20 février 2009 une délégation italienne traversait le parc dans le cadre d'une série de visites de sites de production d'électricité en France ;
- Le 3 avril en début de journée, un groupe de futurs commerciaux en énergies renouvelables en formation à l'AMIFOP de Bar-le-Duc visitait le parc. Le groupe était conduit par un de leurs formateurs, Daniel Maréchal ;
- Le même jour, un groupe de guides touristiques en formation, emmené par Nelly Triffaut de l'Office de Tourisme de Bar-le-Duc, se rendait sur le site. Leur visite s'effectuait, à l'initiative de l'Office de Tourisme de Bar-le-Duc et de la Communauté de com-

munes de Triaucourt-Vaubécourt dans le cadre d'un circuit comprenant également la visite du village de Rembercourt, de Beaulieu-en-Argonne et de l'Ermitage de Saint-Rouin.

- Le 20 avril 2009, les écoliers de Savonnières-devant-Bar prenaient la relève. Très motivés par les énergies renouvelables et les économies d'énergies. Ils repartaient, une fois la visite achevée, avec un schéma d'éolienne à commenter. Ça pèse combien déjà une pale d'éolienne ?
- Enfin, le 5 juin 2009, un groupe d'élus et de propriétaires terriens du Nord, visitait le parc sous la conduite de Mireille Ducau et Bertrand Philipoteaux – Française d'Eoliennes. Le groupe déjeunait ensuite à Erize-la-Grande où les élus ont eu l'occasion d'échanger avec Mme Viard, maire-adjoint de Raival.

# Et demain

## Taxe Professionnelle

En construisant un parc éolien la Française d'Eoliennes a pour objectif de produire de l'électricité verte. Pour les communes, l'un des intérêts est la retombée économique qui se traduira en projets d'équipements et de services pour les habitants, au-delà de la contribution du territoire aux objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre et d'indépendance énergétique.

La réforme en cours de la Taxe Professionnelle (TP) a fait craindre, un temps, la réduction, voire la perte pour les communes, de cette ressource financière.

Avant la réforme, le montant de la TP réparti, selon les cas, entre communes et communauté de communes, se situait autour de 1 000 € par MW/an multiplié par le taux de TP fixé par la commune ou la communauté de communes.

A ce jour, la nouvelle Taxe éolienne serait fixée à 2 913 €/MW/an. Elle s'ajoutera à une contribution économique territoriale (CET) constituée d'une cotisation foncière et d'une cotisation sur la valeur ajoutée. Cette dernière serait due à partir de 152 500 € de chiffre d'affaires.

*Sur le site de la Voie Sacrée, plus de 250 interventions ont été réalisées afin de permettre à la population riveraine de conserver une qualité de réception télévisuelle identique à celle dont elle bénéficiait avant la construction du site*



## Confirmer le respect de la réglementation acoustique

Les études acoustiques, réalisées avant la mise en place du parc, préconisaient des aménagements de fonctionnement des machines, notamment la nuit. Actuellement, par mesure de précaution, plusieurs éoliennes sont arrêtées dans certaines conditions de vent alors même qu'elles ne devraient être que bridées, c'est-à-dire en fonctionnement ralenti.

Après le changement de pales, la Française d'Eoliennes va, de sa propre initiative, vérifier le bon respect de la réglementation sur les bruits du voisinage (l'une des plus protectrice d'Europe) en faisant procéder à des mesures pour :

- vérifier la conformité de chaque machine aux données de leur constructeur ;
- déterminer la contribution totale du parc au niveau de bruit ambiant. Cette procédure est propre à la Française d'Eoliennes. Elle permet de garantir la conformité du parc aux normes réglementaires sur les bruits du voisinage. Cette campagne de mesures doit être réalisée dans certaines conditions de vent : vitesse, direction...ce qui engendre parfois un peu d'attente avant sa réalisation.

## Réception des émissions de télévision

Au même titre que tout bâtiment imposant, les éoliennes du site de la Voie Sacrée ont parfois perturbé la réception des émissions télévisuelles. Avec le concours des municipalités, la Française d'Eoliennes a mis une procédure en place pour restituer à chaque foyer la qualité de réception dont il disposait avant les travaux.

A ce jour, plus de 250 interventions ont été réalisées chez des habitants des communes riveraines du site : Beausite, Courcelles-sur-Aire, Erize-la-Petite, Erize-la-Brûlée et Raival, et des communes plus éloignées comme Chaumont-sur-Aire ou Rembercourt-Sommaise.